

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadiens Inc.	Numéro de permis 2013257	Date d'inspection Le 11 août 2023	
Nom de l'établissement La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadien Inc.		Numéro de téléphone (506) 743-5099	
Adresse 73 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	14 août 2023	
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité a observé qu'il avait des clous qui sortait sur une glissade. La mentor en assurance de la qualité a mentionné a l'exploitante que les clous devra être arrangé avant que les enfants aillent jouer sur la glissade de nouveau.</p> <p>Lors de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité a observé des clous par terre dans la cour. La mentor en assurance de la qualité a mentionné à l'exploitante que les clous devra être ramassé avant que les enfants aillent jouer dans le parc de nouveau.</p>			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	15 août 2023	
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité à observer qui avait 11 bouteilles d'eau et 3 boîte à diner qui ne portaient pas d'étiquette avec le nom de l'enfant à qui la bouteille appartient. Tout effet personnel doit porter une étiquette indiquant le nom de l'enfant.</p>			
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure.	43	11 août 2023	11 août 2023
<p>Commentaires : Quand la mentor en assurance de la qualité est arrivée sur les lieux , un membre du personnel éducatif avait un café dans la salle. La mentor en assurance de la qualité fait le rappel que les boissons chaudes sont interdites dans les endroits qu'occupent les enfants, y compris dans l'air de jeu extérieur. Le membre du personnel éducatif a tout de suite rangé son café. La lacune est maintenant conforme.</p>			

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Le ratio fut respecté lors de la visite.

Lors de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance la qualité à observer les après-classes pendant un jeu de bingo dirigé et une course de casse-tête.

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité à aussi observer les classes de pré scolaire faire des jeux libres a l'intérieur. Le groupe de 2-3 ans était engagé dans la pâte à modeler et les 4-5 ans dans les legos. Des interactions positives entre les membres du personnel éducatif et les enfants ont été observées.

La mentor en assurance de la qualité a aussi suggéré à l'exploitante qu'elle pourrait racler le sable où sont les glissades et la balançoire.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 août 2023

Date

original signé par
Nadia Leblanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 août 2023

Date